

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11 MAI 2021**

Exercice 2020

Le Conseil d'Administration a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion relatif à l'exercice clôturé le 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes arrêtés à cette date.

1. Evènements de l'exercice

*Pour rappel : la prescription du jugement condamnant l'Etat Congolais à indemniser Imbakin à hauteur de 63 millions EUR (dont les 12 premiers millions reviennent en priorité à Cobepa échoit le **12 avril 2027**)*

En 2018 Imbakin a demandé au Cabinet Liedekerke de rédiger un commandement de payer à l'Etat afin de faire courir un nouveau délai de prescription de 30 ans. Ce nouveau commandement à l'Etat Congolais serait, cette fois-ci, signifié conformément au droit OHADA.

Compte tenu de la situation très tendue des finances publiques et de l'incertitude politique du pays, le Conseil d'Administration n'a pas jugé opportun de transmettre ce commandement à payer.

2. Analyse du résultat

*L'exercice 2020 se clôture par une perte d'EUR 15.625.
Elle est due aux frais de gestion de la société.*

3. Répartition bénéficiaire

Il est proposé d'affecter la perte d'EUR 15.625 au résultat à reporter, lequel diminuerait d'EUR 183.383 à EUR 167.759.

4. Principaux risques et incertitudes

La filiale Imbakin sàrl (en liquidation) détient une créance de € 63 millions (hors intérêts) sur la République Démocratique du Congo dont 12 millions sont dus en priorité à Cobepa. La récupération de cette créance, qui est le principal objet de la Société, est incertaine. La créance est totalement réduite de valeur dans les livres.

- 5. Circonstances qui pourraient influencer significativement le développèrent de la Société**
Une amélioration de la situation financière de la République Démocratique du Congo augmenterait sa capacité à effectuer le remboursement de sa dette. Un changement politique pourrait être une opportunité d'introduire un commandement à payer.

- 6. Application des règles de continuité comptable**
En dépit de plus de deux exercices en perte, la Société est en going concern. Il faut s'attendre à ce que ces pertes, qui ne reflètent que les charges minimales de maintien de la Société, persistent jusqu'à la récupération de la créance sur la République Démocratique du Congo.

- 7. Changement du capital ou des instruments financiers dérivés décidés par le Conseil d'Administration**
Néant

- 8. Acquisition d'actions propres**
Néant

- 9. Intérêt personnel des administrateurs**
Néant

- 10. Instruments financiers**
Néant

- 11. Recherche et développement**
Aucune activité n'a été exercée en matière de recherche et développement

- 12. Succursale**
La société ne détient pas de succursale.

Fait à Bruxelles, le 22 avril 2021

Pour le Conseil d'Administration

Christophe Evers